

TARIFICATION (PRÉSENCE RÉELLE)

Fréquentation régulière au moins 2 périodes par jour, et ce, minimum 3 jours par semaine	4,00\$/heure 6,00\$/midi Maximum 8,35 \$ ¹ par jour
Fréquentation sporadique	Période du matin : 4,00\$/heure, coût minimal de 4,00\$ Période du midi : 4,00\$/heure, coût maximal de 6,00\$ Période du soir : 4,00\$/heure, coût minimal de 4,00\$, coût maximal de 10,00\$ Maximum 20,00 \$ par jour
Journée pédagogique (tous les élèves)	10,00\$ par jour
Demi-journée pédagogique (tous les élèves)	10,00\$ par jour
Journée hors calendrier scolaire	Maximum de 15,00 \$ par jour
Semaine de relâche (tous les élèves)	10,00\$ par jour pour tous les services de garde
Élève HDAA pour la période du midi (élève qui bénéficie d'un service dans une autre école que son école d'origine)	2,00\$/midi
Élève en anglais intensif pour la période du midi	6,00\$/midi
Élève en parascolaire pour la période du midi	4,00\$/heure (minimum 1 heure)
Frais d'inscription annuels	Aucun
Pénalité pour retard en fin de journée	5,00 \$ par bloc de 15 minutes ²
Pénalité pour retard de paiement	Modalités établies pour l'ensemble des services
Activités et sorties (tous les élèves)	Coût réel des activités
Chèque sans provision	Des frais de 10,00\$ seront appliqués pour tout chèque retourné (sans provision ou autre) et le paiement sera alors exigé en argent comptant

¹ Ce montant sera indexé par le MEES le 1^{er} janvier de chaque année.

² Si vous prévoyez être en retard pour venir chercher votre enfant, il serait apprécié que vous le signaliez au personnel du service de garde dans la mesure du possible en composant le 418 ____-_____. Après 3 retards et pour des motifs jugés non valables, l'école pourrait décider de suspendre temporairement l'élève. **L'horloge du service de garde fera office de référence pour les retards.**